SOUSVILLE - Commune

Compte rendu de la séance du

17 décembre 2025

Président de la séance : Denis PONCET

Secrétaire de la séance : Jean-Noël NEY

Présents : Denis PONCET, Jean-Noël NEY, Patrick SANDRA, Marie-Pierre MOURARD, Jean-Michel LOCATELLI, Céline MENDUNI, Ludovic MOURARD, Georges VALLE

Absents et excusés : Christelle PORTET, MARIE-JOELLE DESMOULINS, PATRICIA LUYAT

Ordre du jour :

1/ Compte rendu de la séance du 26 novembre 2025.
2/ Intercommunalité :
- Conseil Communautaire du 11 décembre 2025
- Informations Générales

3/ Dossiers Pugnale
- Délibération P
- Procédures en cours

4/ Dossier Constructel
5/ Travaux 2025
- Campagne élagage - Délibération
- Voirie communale 2026

6/ Questions diverses

1/ COMPTE RENDU de la séance du 26 novembre 2025 : adoptée

2/ INTERCOMMUNALITE :

*Conseil Communautaire du 11 décembre
Station Alpe du Grand Serre : Lors de cette réunion, les élus ont répondu favorablement à la demande de la Commune de La Morte et ont voté la délibération actant la restitution de compétence "Alpe du Grand Serre".
Pour compléter ce dossier, il a été nécessaire d'adopter le rapport de la CLECT avec la définition des transferts de charges.

Chaque Commune du Territoire va devoir se positionner sur ce sujet. Si une majorité vote non, le transfert ne sera pas possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de voter :
-pour ou contre la restitution
-pour ou contre le rapport de la CLECT

Les élus à l'unanimité se prononcent :

POUR LA RESTITUTION COMPETENCE ALPE DU GRAND SERRRE suivant la délibération N° DE_031_2025.
POUR L' ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT suivant la délibération N° DE_032_2025

La SATA est de retour sur la station pour la saison 2025/206. Il est déjà prévu d'installer un gros porteur d'occasion.

PLUiH : Chaque Conseil Municipal doit voter pour ou contre le transfert à la CCM sans avoir a justifier sa position. Le service ADS se tient à la disposition des élus pour répondre à toute question.

ENFANCE : L'embauche de personnel est prévu pour renforcer les équipes travaillant dans les crèches. Il s'agit de deux professionnelles Petite Enfance pour une durée variant entre 28 et 35 heures de travail par semaine (temps négociable).

3/ DOSSIERS PUGNALE

Monsieur le Maire informe les élus que Maître Fiat a accepté de prendre en charge la défense de la Collectivité dans les trois procédures qui l'oppose à Mme Pugnale.
Afin de compléter ce dossier, Monsieur le Maire sollicite les élus pour pouvoir ester en justice et représenter la Commune devant le Tribunal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré se prononce, à l'unanimité POUR L'AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE suivant la délibération n° DE_033_2025

4/ DOSSIER CONSTRUCTEL

Monsieur le Maire indique que ce dossier de remboursement est résolu. La totalité des frais engagée pour la remise en état du chemin a été remboursée à la Collectivité, soit 4947.00 €. il semble que l'intervention d'Orange a été déterminante pour contraindre Constructel à faire face à ses responsabilités.

5/ TRAVAUX 2025

La campagne d'élagage sur le territoire communal est terminée. Le montant total de 5238.30 € est à payer dont 1200 € pour l'entretien des PDIPR (nouvelle charge pour la Commune).

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer sur ce sujet. Ces derniers se prononcent à l'unanimité pour mandater la somme demandée, soit 5238.30 € pour L'ELAGAGE - CAMPAGNE 2025 suivant délibération n° DE_034_2025.

En ce qui concerne les éventuels travaux de réfection sur **la voirie communale**, les élus souhaitent attendre la fin de la période hivernale et ainsi constater les dégâts occasionnés par la neige et le verglas.

QUESTIONS DIVERSES

*Analyses EAU - Les prélèvements ont été effectués les 12 et 15 décembre sur le réservoir du Villaret Reynaud. Aucune anomalie n'a été constatée.

*INSEE - La population de référence au 1er janvier 2026 est 142 habitants (malgré un recensement à 134 personnes, en 2025).

*FIBRE - L'arrêté portant circulation sur la voirie communale a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre aux entreprises d'engager tous travaux de maintenance ou de SAV.

*LE CROZET - Monsieur Antonacci a déclaré un accident avec sa voiture sur le chemin menant à la propriété familiale et demande l'établissement d'un constat avec la Commune. Ce dossier a été transmis à Groupama, assureur de la Collectivité

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent intervenir et Monsieur Ludovic Mourard s'interroge sur la possibilité d'utiliser du sel sur certaines parties de la voirie qui est très souvent gelée.
Une recherche sera effectuée concernant l'utilisation de ce produit en zone rurale et agricole.

Séance levée à 20H40

Denis PONCET
Président de séance

MAIRIE DE SOUSVILLE (Isère)

Jean-Noël NEY
Secrétaire de séance